



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

Date d'impression:
09/09/2022

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ DEX/MERC

Code du produit : 3112

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Valvoline Canada Corp
905 Winston Churchill Blvd
Mississauga ON L5J 4P2
Canada
1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825)

SDS@valvoline.com

Numéro d'appel d'urgence

1-800-VALVOLINE (1-800-825-8654)

Numero de Information Regler

1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825)

Informations sur le produit

1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Dangers physiques non classifiés ailleurs : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Peut se charger d'électricité électrostatique. Des étincelles peuvent allumer le liquide ou la vapeur.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

Date d'impression:
09/09/2022

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration (%)
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	64742-54-7	Pas une substance ni un mélange dangereux.	≥ 80.00 - ≤ 100.00
HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE	64742-55-8	Asp. Tox. 1; H304	≥ 5.00 - < 10.00
PETROLEUM DISTILLATES	64742-55-8	Asp. Tox. 1; H304 PHNOC 1;	≥ 1.00 - < 5.00
Short-, medium- and long-chain alkyl methacrylates and short- chain alkyl methacrylamide copolymer		Eye Irrit. 2A; H319	≥ 1.00 - < 5.00

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun symptôme connu ou attendu.
- Avis aux médecins : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

Date d'impression:
09/09/2022

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction :
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Conditions de stockage sûres : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

Date d'impression:
09/09/2022

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	64742-54-7	TWA	1 mg/m3 Brouillard	CA BC OEL
HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE	64742-55-8	TWA	1 mg/m3 Brouillard	CA BC OEL
PETROLEUM DISTILLATES	64742-55-8	TWA	1 mg/m3 Brouillard	CA BC OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : rouge

Odeur : type hydrocarbure

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 201 - 249 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Taux d'évaporation : > 1
oxyde de diéthyle

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Liquide inflammable statiquement chargeable.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

Date d'impression:
09/09/2022

Auto-inflammation	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 6 % (v) BPL: Limite d'explosivité calculée
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1 % (v) BPL: Limite d'explosivité calculée
Pression de vapeur	: 0.0133333 hPa (21.11 °C) Pression de vapeur calculée
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0.862 gcm3 (15.56 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: env. 43 mm2/s (40 °C)
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	: chaleur excessive



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

Date d'impression:
09/09/2022

Matières incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.58 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère

Résultat : Légère irritation passagère

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Evaluation : Légère irritation passagère

Résultat : Légère irritation passagère

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

Date d'impression:
09/09/2022

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Résultat : Pas d'irritation des yeux
Evaluation : Pas d'irritation des yeux

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat : Légère irritation passagère
Evaluation : Légère irritation passagère

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Short-, medium- and long-chain alkyl methacrylates and short-chain alkyl methacrylamide copolymer:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Probable étant donné les composants.

Composants:

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

Date d'impression:
09/09/2022

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Poisson): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : EL50 (Les algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poisson): 10 mg/l



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

Date d'impression:
09/09/2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC (Invertébrés aquatiques): 10 mg/l
Évaluation Ecotoxicologique Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
PETROLEUM DISTILLATES: Toxicité pour les poissons	: LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10,000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOELR (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): Calculés >= 1,000 mg/l Durée d'exposition: 14 jr
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEL (Daphnia (Daphnie)): 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Short-, medium- and long-chain alkyl methacrylates and short-chain alkyl methacrylamide copolymer: Évaluation Ecotoxicologique Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

Date d'impression:
09/09/2022

Danger à long terme
(chronique) pour le milieu
aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Persistance et dégradabilité

Composants:

PETROLEUM DISTILLATES:

Biodégradabilité

: Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 2 - 4 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Coefficient de partage: n- : log Pow: Prévu > 7

octanol/eau

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Composants:

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique : Donnée non disponible
supplémentaire

Composants:

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

Date d'impression:
09/09/2022

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

Inventaires



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

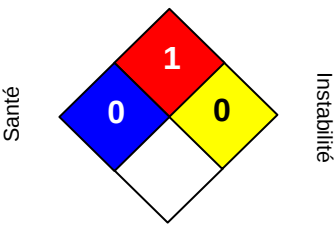
Date d'impression:
09/09/2022

AIIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Informations internes : R0200299

NFPA:	HMIS III:						
Inflamabilité Santé Instabilité Danger particulier 	<table><tr><td>SANTÉ</td><td>0<**</td></tr><tr><td>INFLAMMABILITE</td><td>1</td></tr><tr><td>DANGER PHYSIQUE</td><td>0</td></tr></table> 0 = non significatif(ve), 1 =Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = extrême, * = Chronique	SANTÉ	0<**	INFLAMMABILITE	1	DANGER PHYSIQUE	0
SANTÉ	0<**						
INFLAMMABILITE	1						
DANGER PHYSIQUE	0						

Classe d'Inflammabilité pour Liquides Inflammables

Liquide combustible de classe IIIB

Texte complet pour phrase H

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

L'information contenue dans les présentes est considérée comme exacte, mais n'est pas garantie comme provenant de l'entreprise. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur usage. Cette fiche signalétique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Valvoline (1-800-VALVOLINE).



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

Date d'impression:
09/09/2022

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)

IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)

CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).

CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)

CExx : Concentration Effective de xx

FG : Qualité alimentaire (Food Grade)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)

H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).

IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l'« Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)

Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)

IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)

CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)

DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)

logPow : coefficient de partage octanol-eau

N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)

VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique

PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)

PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)

PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)

PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)

P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)

STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)

STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)

VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)

MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)

WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

CERCLA: Décret sur les Mesures de Compensation et Responsabilités Environnementale

DOT: Département des transports

FIFRA: Federal Insecticide, fungicide, et les rodenticides

CCRM: Dangereux renseignements relatifs aux matières (HMIRC)

HMIS: Système d'identification des dangers

NFPA: Association Nationale de Protection contre le Feu

NIOSH: Association Nationale de santé et sécurité au travail

OSHA: Santé et sécurité au travail



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ DEX/MERC

Version: 1.3

Date de révision: 04/11/2022

Date d'impression:
09/09/2022

ARLA, Santé Canada Agence de réglementation de la lutte (PMRA)

RTK: Droit à l'information

SIMDUT: Système d'information sur Matériaux (WHMIS)